

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ**

FINISTERE

Date de convocation 10/02/2023	Membres En exercice : 15 Présents : 13 Votants 15
Séance ordinaire du 23 février 2023 à 20h00	
<p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER – Delphine SAUBAN – Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Christelle L'HURIEC - René CHEVER – Amandine GOURVES</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Marie ROBAIL ayant donné procuration à Sébastien MARIE Baptiste MESSAGER ayant donné procuration à René CHEVER <u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>	

OBJET : APPROBATION CAHIER DES CHARGES 2023 ASSOCIATION AU FIL DU QUEFFLEUTH ET DE LA PENZE

Monsieur le Maire-Adjoint chargé du patrimoine détaille en séance, après explications des modalités d'intervention (Régie directe, entretien association et participation financière MORLAIX Communauté) de l'association Au Fil du Queffleuth et de la Penzé sur les sentiers de la commune ainsi que sur des parcelles communales,, tant en entretien qu'en création de nouveaux circuits. Le cahier des charges de l'année 2023 prévoit 6 630.00 € de prestations (Répartition 85 heures d'entretien mécanisé, 130 heures d'entretien manuel, 10 heures balisage et 30 heures pour les parcelles communales, heures valorisées à 26 €/h).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le cahier des charges de l'année 2023, présenté par l'association Au Fil du Queffleuth et de la Penzé pour l'entretien des sentiers, le balisage et l'entretien des parcelles communales recensées, pour la somme de 6 630.00 € .

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Sébastien MARIE

